

Retour sur les dix ans du

Conseil de Développement du Grésivaudan

Lumbin, dimanche 2 juin 2013, pour l'anniversaire de ses dix années d'existence, le Conseil de Développement du Grésivaudan a saisi l'occasion de l'écofestival de Lumbin, pour se faire connaître et débattre des enjeux de ce mode de participation citoyenne.

- **De la création du Pays du Grésivaudan à la Communauté de Communes**

L'obligation de créer des Conseils de Développement dans les Pays et les agglomérations a constitué une innovation majeure de la loi d'organisation et d'aménagement du territoire (**LOADT de 1999**). Le Conseil de Développement du Grésivaudan (CDG) a, quant à lui, été créé en janvier 2003 au moment de la mise en place **du Pays du Grésivaudan**. Dès le départ, ses membres ont été intégrés aux commissions d'élus. Le Conseil de Développement a dès lors largement contribué à la rédaction de la charte du Pays, à l'élaboration et au suivi des contrats avec la Région Rhône-Alpes en apportant sa touche propre marquée par une sensibilité forte au **développement durable**. Ce travail reste aujourd'hui encore au cœur de son action.

Depuis 2009, l'évolution du Pays en Communauté de Communes (**CCPG**) a conduit le Conseil de Développement à s'ouvrir à l'ensemble des compétences de cette nouvelle structure. Il a contribué à l'évolution de la charte de Pays en charte de développement durable et veille à sa mise en œuvre. Dans tous ses avis, il insiste sur la nécessité d'engager le Grésivaudan dans un développement *vraiment* durable en s'appuyant sur plus de participation des habitants.

D'autre part, sa participation au chantier du Schéma de Cohérence Territorial (**SCoT**) qui couvre l'ensemble de la Région Urbaine Grenobloise l'a amené à travailler de concert avec les autres CD de cette région avec lesquels il a tissé des liens de plus en plus étroits.

- **Qui est membre du Conseil de Développement du Grésivaudan ?**

Dès le départ, en arrêtant sa **composition**, les élus du Grésivaudan ont fait le choix d'un CD représentatif de la société civile organisée. Les principales associations du territoire ont été sollicitées, à charge pour elles de désigner leur représentant. Des mises en réseau ont été proposées là où une représentation unique était difficile. Enfin, une dizaine de personnes qualifiées a complété l'ensemble. Cependant, toutes les associations sollicitées n'ont pas eu les forces vives suffisantes pour envoyer un représentant. Certains qui avaient été délégués ont eu du mal à s'impliquer dans un travail transversal trop éloigné de leurs préoccupations et d'autres ont été rebutés par les nécessaires arbitrages au regard des actions qui allaient constituer le futur Contrat de Pays avec la Région Rhône Alpes. Enfin, d'année en année, des associations ont disparu posant la question du suivi de la vie associative et de sa représentation. Une tentative a été lancée pour adjoindre des lycéens. Elle s'est avérée difficile à organiser et a eu peu de suite.

- **Comment fonctionne le Conseil de Développement du Grésivaudan ?**

La loi laisse aux Conseils de Développement toute latitude pour **s'organiser**. Le Conseil de Développement du Grésivaudan, très vite investi dans les commissions de travail des élus, l'appropriation des dossiers et la rédaction de ses avis a « tâtonné » avant de trouver un mode de fonctionnement qui lui convienne. Fallait-il se structurer en association loi 1901 ? Certains le souhaitaient pour une plus grande indépendance mais les élus n'y étaient pas favorables. C'est finalement une autre forme, plus collégiale, avec une coprésidence de quatre personnes qui a été choisie pour prendre en compte et valoriser les diverses sensibilités et formes d'engagement constitutives du CD.

- **Quel rôle et quelle place pour le Conseil de Développement ?**

Aujourd'hui, comme l'affirme Francis Gimbert, Président de la Communauté de Communes du Grésivaudan, le Conseil de Développement est « une **instance de la Communauté de Communes**, il en fait partie, il en est un des rouages, un des éléments ». A-t-il son **indépendance, sa liberté de parole** ? Pour Françoise Bousson, ancienne élue régionale et actuellement membre du CD, l'existence du Conseil de Développement doit être assumée par tout le monde. Elle invite donc les membres du CD à ne pas se faire tout petits dans leur coin et les encourage en évoquant la parole d'un poète résistant « il ne faut pas avoir peur de déranger ».

Albert Andrevon, Vice-Président de la communauté de communes délégué aux relations avec le Conseil de Développement, rappelle qu'il appartient au Conseil de Développement de **s'auto-saisir** tant que faire se peut des dossiers et de les faire avancer. Il insiste « *en tant qu'élus, même s'il y a des réticences, on est quand même demandeur de cet apport extérieur. Parce qu'on ne détient pas de vérité absolue* ». Selon lui, la plupart des réticences relève de la nécessité d'arbitrer ; ce qui va générer des frustrations. Mais « *l'avantage du Conseil de Développement, c'est de passer les barrières technocratiques pour justement apporter aux élus de base que nous sommes, des avis* ».

Francis Gimbert évoque les **commissions** de la Communauté de Communes et les **comités de pilotage** dans lesquels le Conseil de Développement est représenté : « *autour de la table, il y a des élus, des Vice-Présidents en charge des thématiques concernées et des membres du Conseil de Développement* ». Pour lui, par exemple, concernant des thématiques comme l'intermodalité ou le schéma cyclable, « *Il est très utile pour les élus d'avoir l'expertise de ceux qui représentent ces thématiques-là dans le Conseil de Développement, qui les portent, en face des préoccupations des élus qui sont légitimes, mais qui sont, face à des aménagements de voiries, un peu le nez dans le guidon. Ce n'est pas un manque de conscience, ce n'est pas une mauvaise volonté, je crois qu'il y a le fait d'être le nez dans le guidon. Avoir quelqu'un qui vous alerte, qui vous dit attention, là il faut prendre du recul, c'est une bonne chose* ».

- **Quelle articulation entre démocratie participative et démocratie représentative ?**

François Brottes, député, Président de l'ancien Syndicat mixte du Pays du Grésivaudan puis de la communauté de communes au moment de sa création, rappelle qu'au début « *il était quand même assez difficile de convaincre les élus qu'il pouvait y avoir une légitimité dans le dialogue qui soit autre que celle de la démocratie représentative. La majorité n'en est pas encore convaincue. On a travaillé*

... On a trouvé un mode relationnel dans le cadre d'un protocole qui peut permettre d'avoir des repères sur : à quel moment on peut faire ça, sur quoi on peut agir, comment on peut s'interpeller. »

Pour Francis Gimbert, le Conseil de Développement est « le cœur, le point de convergence de la démocratie participative mais il n'en est pas l'unique dépositaire ».

Enseignant chercheur en sciences politiques, Guillaume Gourgues, qui a rencontré de nombreux Conseils de Développement dans le cadre de ses recherches, témoigne « n'avoir jamais rencontré de membres de Conseil de Développement qui disaient : nous représentons à nous tout seul la société civile. Il y a quand même cette tentation de se poser en représentants de la société civile, tout simplement pour avoir une existence et pour être légitime face aux collectivités locales, face aux intercommunalités ».

Constatant que cette représentativité se définit le plus souvent par rapport à « qui est capable de rentrer dans la logique du projet, de prendre part en tant qu'expert ou contre-expert à cette logique de projet », il situe le problème dans le fait qu'aujourd'hui "on limite l'expression politique à cette logique de projet alors qu'il y a plein de gens sur un territoire qui n'ont pas envie de participer à un projet mais qui ont plein de choses à dire politiquement ».

Pour Pierre Mériaux, conseiller régional, « Il est évident que déléguer la gestion d'une partie de la société à des élus est nécessaire pour des raisons d'efficacité et de prise de décision mais ça ne peut suffire. C'est à chaque territoire de faire émerger, de voir comment il fait émerger la représentation de la société civile, des associations, des syndicats, etc... mais nous admettons aussi dans les Conseils locaux de développement que viennent siéger de simples citoyens particulièrement intéressés. Il faut absolument qu'on arrive à faire vivre cette démocratie participative **en incluant le maximum de citoyens** ».

- **Comment renouveler les membres du CD et les motiver dans la durée ?**

Partant du constat qu'il est difficile d'intégrer de nouveaux entrants dans la démarche, François Brottes met l'accent sur « l'importance d'être à l'écoute de ceux qui ont envie effectivement de s'impliquer dans la vie locale » mais remarque « qu'on ne peut pas forcément exiger d'eux qu'ils embrassent la totalité des problèmes tout de suite. Chacun rentre avec son cœur de passion, son cœur de métier, son cœur d'intérêt. Il faut le respecter pour qu'il puisse à partir de là, à partir de ce centre d'intérêt, s'éveiller, s'épanouir à d'autres problématiques sur lesquelles il aura forcément comme tout un chacun, un apport utile. Il faut être patient et en tout état de cause **ne jamais rompre le dialogue** ».

Une conviction partagée par Francis Gimbert qui insiste sur la nécessité « d'être capable à chaque étape d'**accueillir des nouveaux**, c'est vrai dans un Conseil de Développement, c'est vrai dans une assemblée d'élus. Et accueillir des nouveaux, ce n'est pas toujours évident parce qu'on part d'acquis : acquis du langage, acquis sur les procédures dont on n'a pas conscience ».

Pour François Brottes, il faut **déprofessionnaliser** les Conseils de Développement, comme il faut déprofessionnaliser les instances d'élus. « Déprofessionnaliser, oui », reprend Francis Gimbert, « s'il s'agit d'être capable d'accueillir des nouveaux à tout moment, des nouveaux qui sont des vrais novices, pas des nouveaux qui ont fait tout un parcours initiatique. Ça suppose l'information. Je suis partisan de **l'information pour les élus comme pour le Conseil de Développement**. Si le calendrier le

permet, je souhaiterais qu'en début de mandat prochain, ça se fasse ensemble parce que ce sont vraiment les mêmes messages ».

« Déprofessionnaliser, poursuit Francis Gimbert, on peut le vouloir mais forcément on va acquérir de l'expertise. On peut prendre les gens au hasard dans la rue. Qu'est-ce qu'on fait quand on fait un panel citoyen ? On tire des gens au sort et la première chose que l'on fait, on leur donne une formation ».

Pour Marie Christine Simiand, membre du Conseil de Développement de Grenoble Alpes Métropole, *« il faut un minimum de **formation**. On démarre avec pas grand-chose et petit à petit, il y a nécessairement l'idée qu'il faut cheminer en citoyenneté, acquérir des connaissances et savoir les transmettre aux autres ».*

L'information ne concerne pas les seuls élus et membres du Conseil de Développement rappelle un participant. Il existe beaucoup d'initiatives en matière de participation citoyenne qu'il faut stimuler en leur facilitant **l'accès aux informations**. *« Les citoyens - il faut leur faire confiance - pourront alors se saisir des dossiers et émettre des idées ».*

Enfin, souligne une autre participante, pour accueillir et faciliter la participation de tous, on gagnerait à s'inspirer des **techniques d'éducation populaire** qui permettent à des gens d'arriver à discuter, et surtout à décider de ensemble et sans rester dans des réflexions abstraites.

Quels rôles renforcer ou explorer ?

Les lois sont très floues, les missions des Conseils de Développement ne sont absolument pas prédéterminées, de nouveaux rôles sont à explorer ou renforcer. Par exemple :

- **Faciliter le débat public**, s'adresser à tous.
- Innover sur la forme de **l'échange avec les citoyens** : se positionner sur le territoire en termes de débat public et en termes d'animation du débat public. Guillaume Gourgues suggère, par exemple, aux Conseils de Développement d'aller se balader sur leur territoire pour voir où sont les problèmes, où sont les conflits, écouter ce que les gens hors association disent et pensent de leur territoire.
- Tisser des liens, développer une **mise en réseau**, avec tout ce qui se passe sur le territoire
- Etre **catalyseur de la démocratie participative**, fédérateur de ce qui existe sur le territoire en ce domaine.
- Se situer dans **l'indépendance dialoguante, avec les élus**.
- Oser **s'auto-saisir**, et garder dans cette perspective, au niveau de l'organisation et du fonctionnement, **des capacités de dialogue avec les élus, mais aussi des capacités d'autonomie**.
- Catherine Pouyet, présidente du Conseil de Développement de la Métro, insiste sur **l'information, la pédagogie, les techniques d'animation**. Autant de domaines qui méritent d'être travaillés pour essayer de renouveler les membres du Conseil, les motiver un peu dans la durée même si c'est compliqué.